

Aides pour les employeurs embauchant des personnes en situation de handicap

Sans condition d'âge

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

Objectifs :

Pour l'alternant: Obtenir une qualification ou un diplôme
Acquérir des compétences professionnelles
Pour l'employeur: Former une personne a ses méthodes de travail

Durée

CDD de 6 à 24 mois
CDI avec une période de professionnalisation de 6 à 12 mois
- Formation en centre de 15 à 25% de la durée du contrat

Durée

CDD de 6 à 36 mois
CDI avec une période d'apprentissage de 6 mois à 3 ans
Formation en centre au moins 25% de la durée du contrat

Rémunération

Entre 55 % et 100% du SMIC suivant l'âge et le niveau d'études ou 85 % de la rémunération minimum prévue par la convention collective ou l'accord de branche de l'entreprise si plus favorable

Rémunération

Entre 27 % et 100% du SMIC suivant l'âge et le niveau d'études, ou si le salaire minimum conventionnel est plus favorable

Exonération des cotisations sociales et patronales
État 5000 € pour les mineurs et 8000 € pour les majeurs



Pôle Emploi de 26 à 44 ans: 2000 €
de 45 ans et +: 4000 €



Exonération des charges sociales et fiscales



Aide unique aux employeurs d'apprentis:
Première année : 5000 € pour les mineurs et 8000 € pour les majeurs
Deuxième année : 2000 € maxi
Troisième année : 1200 € maxi (idem si année supp)



Aide à l'embauche majorée en contrat d'alternance de 1500 € à 5000€ (CDI) Montant proratisé en fonction de la durée du contrat et à compter du sixième mois



Aide à l'embauche majorée en contrat d'alternance de 1000 € à 4000€ Montant proratisé en fonction de la durée du contrat et à compter du sixième mois



Aucune aide



Indemnités d'apprentissage 80 % de la rémunération brute
Frais d'accompagnement (plafond annuel de 520 fois le SMIC horaire brut)
Prime d'insertion si CDD 12 mois ou titularisation : 1600 €